

L'objectif du fonds est d'offrir une performance financière durable et de bénéficier, notamment via ses principaux marqueurs, de la dynamique positive des secteurs offrant des solutions en matière de santé et d'environnement.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% des frais de gestion à deux organisations tournées vers la santé, implantées et développant des solutions en France : Siel Bleu et Clinatex



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique adaptée



Le fonds de dotation de Clinatex finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer....



Le fonds s'inscrit dans l'initiative PRI, dont le groupe AGRICA est signataire

Commentaire de gestion

Après avoir lourdement chuté le mois dernier, le MSCI EMU a rebondi de 7,3% en juillet porté par une forte détente des taux longs et des publications de résultats semestriels plus robustes qu'attendus.

Sur le plan économique, les indicateurs de confiance en Zone Euro et aux Etats-Unis ont accentué leur repli et pour certains, ont même franchi le seuil d'entrée en récession. En Zone Euro, les craintes sont exacerbées par la crise énergétique qui semble s'enliser. Le risque d'un rationnement en gaz s'accroît alors que la Russie a réduit ses exportations vers l'Allemagne à 40% puis à 20% des capacités du gazoduc Nord Stream. En conséquence, le prix du gaz sur les marchés s'envole.

La nouvelle accélération de l'inflation en juin (9,1% aux Etats-Unis et 8,9% en Zone Euro sur un an) conforte les banques centrales dans leur détermination à durcir leurs politiques monétaires. La BCE a relevé pour la 1ère fois depuis 10 ans ses taux directeurs de 0,5% (contre 0,25% attendu) et la FED a annoncé une 4ème hausse consécutive tout en indiquant que le niveau actuel des taux directeurs à 2,5% était aligné avec le « taux neutre » et que les statistiques économiques influenceront désormais ses décisions. Cette tonalité plus conciliante qui suggère une trajectoire moins agressive qu'anticipé et les signaux d'un retournement du cycle économique ont entraîné une forte baisse du taux 10 ans américain (2,65% à fin juillet contre 3,47% mi-juin).

Malgré une montée des incertitudes, les publications de résultats des entreprises du 1er semestre ont montré une résilience impressionnante dans de nombreux secteurs. La qualité de ces publications peut sembler surprenante dans un contexte de ralentissement économique. Elle démontre que les entreprises qui bénéficient de « megatrends » telles que la digitalisation, l'efficacité énergétique ou la transition écologique devraient continuer à délivrer des taux de croissance bien supérieurs au PIB mondial.

Sur un plan sectoriel, les valeurs de croissance ont fortement surperformé en juillet : technologie +16,2%, luxe +13,6%. A l'inverse, l'énergie (+0,1%) et les financières (+0,2%) ont été pénalisées par la baisse des taux longs et les incertitudes économiques.

Sur le mois, AGRICA Epargne Euro Responsable a enregistré une performance supérieure à celle du MSCI EMU : +9,2% contre +7,3%. Le portefeuille a bénéficié de la rotation sectorielle en faveur des valeurs de croissance. Le principal contributeur est Dassault Systèmes (+18,6%) qui a relevé ses prévisions pour l'ensemble de l'exercice 2022. Après avoir été pénalisées au 1er semestre en raison de multiples de valorisation élevés, les positions sur les sociétés de technologies médicales ont fortement rebondi : Sartorius AG (+30,6%), Carl Zeiss Meditec (+24,8%) et Biomérieux (+13,3%).

En début de mois, nous avons renforcé Sartorius AG et Carl Zeiss, considérant que la compression des multiples était excessive au regard de la qualité des fondamentaux et du profil de croissance de ces sociétés. Nous avons également renforcé des positions qui devraient largement bénéficier d'un dollar plus fort : LVMH, Essilor Luxottica et Airbus. A l'inverse, nous avons soldé la position sur Siemens Gamesa qui fait l'objet d'une offre de rachat de la part de Siemens Energy et dont le cours est proche du prix proposée de 18€.

Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 3,1 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 65%, et 52% du portefeuille est investi sur des entreprises générant un impact positif sur les Objectifs de Développement Durable.

Performances et indicateurs de risques

Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie. L'ensemble des performances tient compte des dividendes nets réinvestis.

Performances cumulées	1 mois	3 mois	1 an	Depuis création*
Agrica Epargne Euro Responsable - Part I	9,16%	-1,11%	-7,94%	9,30%
MSCI EMU NR	7,31%	-2,02%	-8,72%	9,83%

Performance annuelle	2022	2021	2020**
Agrica Epargne Euro Responsable - Part I	-12,97%	23,35%	1,82%
MSCI EMU NR	-12,73%	22,16%	3,02%

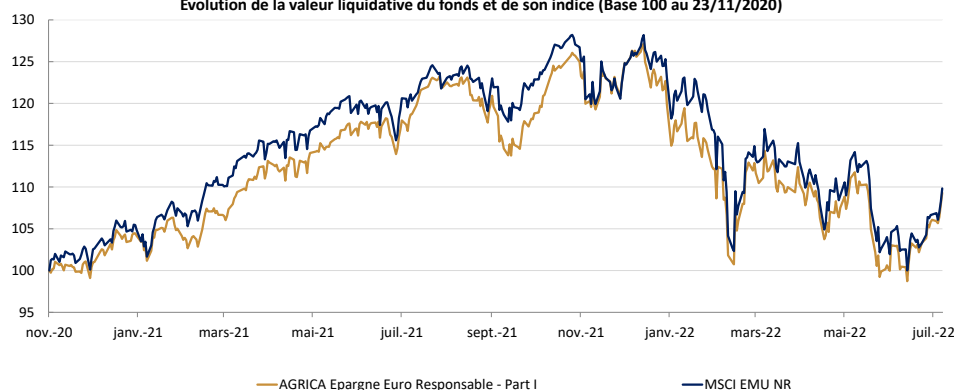
Source : AGRICA EPARGNE

* La performance depuis création commence à partir du 23 Novembre 2020

** La performance 2020 couvre la période du 23 Novembre au 31 Décembre 2020

Indicateurs de risques	1 an
Volatilité Fonds	20,4%
Volatilité Indice	21,0%
Bêta	0,94
Alpha	0,25%
Tracking error	4,65%
Ratio de Sharpe	-0,39
Ratio d'information	0,17
Active share au 29/07/2022	70,06

Evolution de la valeur liquidative du fonds et de son indice (Base 100 au 23/11/2020)



Principaux contributeurs à la performance relative du fonds

Positifs	Nom	Perf
	DASSAULT SYSTEMES SE	0,44
	SARTORIUS AG-VORZUG	0,36
	STELLANTIS NV	0,29
	CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	0,28
	TOTALENERGIES SE*	0,27

Négatifs	Nom	Perf
	ASML HOLDING NV	-0,45
	FRESENIUS SE & CO KGAA*	-0,27
	ASTRAZENECA PLC	-0,24
	SANOFI	-0,18
	HERMES INTERNATIONAL*	-0,15

* Valeurs présentes dans l'indice mais non détenues en portefeuille

Composition du portefeuille

Principales lignes				
Nom	% actif net	Thème d'investissement	Secteur	Pays
ASTRAZENECA PLC	5,5%	Pharma & Nutrition	Santé	Royaume Uni
SANOFI	5,1%	Pharma & Nutrition	Santé	France
DASSAULT SYSTEMES SA	4,9%	Best in class	Technologies de l'information	France
ESSILORLUXOTTICA	4,6%	Technologies médicales	Consommation discrétionnaire	France
AIR LIQUIDE SA	4,4%	Efficacité énergétique	Matériaux	France
IBERDROLA	4,3%	Ressources durables	Services aux collectivités	Espagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4,1%	Efficacité énergétique	Industrie	France
CAPGEMINI SE	3,9%	Best in class	Technologies de l'information	France
L'OREAL	3,8%	Best in class	Consommation de base	France
LVMH	3,4%	Best in class	Consommation discrétionnaire	France

Opérations du mois	
Achats	Ventes
LVMH +0,6%	SIEMENS GAMESA RENEWABLES ENE -1,9%
ESSILORLUXOTTICA +0,3%	
SARTORIUS AG +0,3%	
CARL ZEISS MEDITEC +0,3%	
AIRBUS GROUP +0,3%	

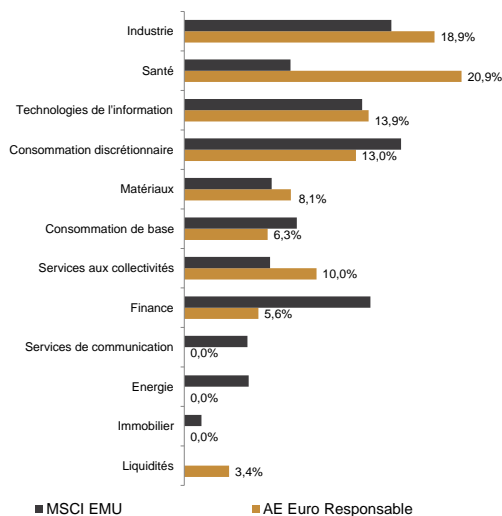
Poids des 10 premières lignes : 44,0%

Nombre total de positions : 34

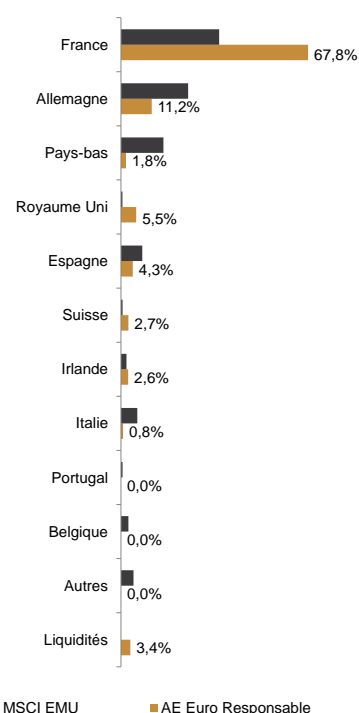
Taux d'investissement actions : 96,6%

*Nouvelle ligne ou clôture de position

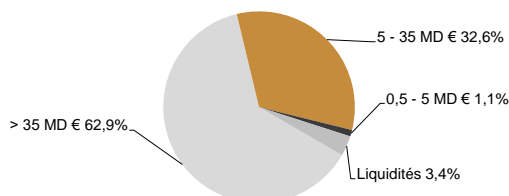
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Capitalisations boursières



Principales caractéristiques

Classification AMF : **Actions de pays de la Zone Euro**

Nature juridique : **FIA**

Date d'agrément AMF : **12/10/2020**

Isin (part I) : **FR0014000857**

Durée de placement recommandée : **5 ans minimum**

Niveau de risque * : **1 2 3 4 5 6 7**

Indice de référence : **MSCI EMU NR**

Frais de gestion maximum : **0,60% TTC**

Commission de souscription maximum : **4% TTC**

Commission de rachat : **Néant**

Commission de surperformance : 20% TTC de la surperformance par rapport à l'actif de référence, calculé à partir de la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans. La commission de surperformance est limitée à 0,6% par an de l'actif moyen.

Actif net du fonds en M d'€ : **58,49**

Valeur liquidative au 29/07/2022 : **5 465 119,28 €**

* La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Empreinte durable et climatique du fonds

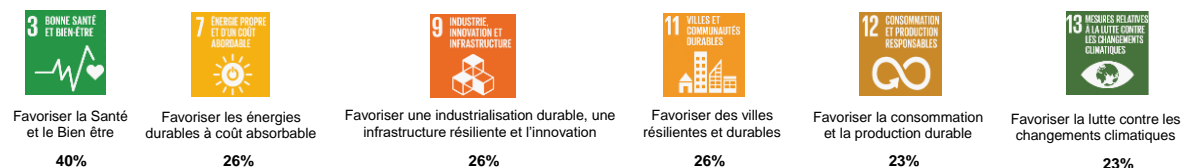
Agrica Epargne Euro Responsable s'engage dans une démarche de **développement durable** :

- avec la prise en compte en enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- en s'engageant à investir au moins 50% du portefeuille dans des entreprises favorisant la Santé et Environnement
- en s'engageant à investir au moins 50% du portefeuille dans des entreprises générant de l'impact sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)
- en favorisant l'atteinte des trajectoires climatiques décidées à l'occasion de l'accord de Paris et réaffirmées par l'Union Européenne

Suivi des engagements ESG du fonds		
	Résultats	
Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+ 3,1%	✓
Investissements sous suivi ESG	96%	✓
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	65%	✓
Investissements s'inscrivant dans les ODD	52%	✓

Contribution aux ODD des Nations Unies

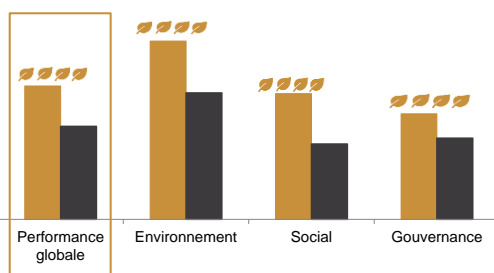
Exposition du portefeuille aux ODD suivants :



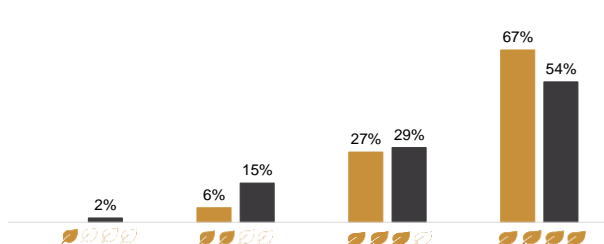
Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance et Climatiques

Le niveau d'intégration des enjeux de développement durable est représenté sur une échelle à quatre niveaux traduit par l'activation de pictogrammes allant du niveau le plus faible au plus élevé.

Performance globale du fonds et de l'indice sur chacun des enjeux E,S, et G



Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG



Intensité carbone du fonds et de l'indice, en tonnes de CO2 équivalent, par million d'euros de chiffre d'affaires (scope 1 et 2)



Performance du fonds et de l'indice en terme de stratégie de transition énergétique







Méthodologie

ESG & impacts ODD :

La méthodologie ESG mise en place par Agrica Epargne, s'appuie sur une analyse de données couvrant les 3 piliers : le Social, la Gouvernance, et l'Environnement. De plus, nous intégrons une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques.

Cette approche propriétaire est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG et climat, et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. L'impact est mesuré par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services durables apportant une contribution directe aux ODD.

La notation ESG et climat est basée sur une échelle allant d'un à quatre pictogrammes. Les valeurs sont notées de la manière suivante :

-  présente les meilleures performances en termes de prise en compte des enjeux ESG et climat
-  concerne les valeurs ayant des performances, sur les enjeux ESG et climat, supérieures à la moyenne sectorielle
-  représente les entreprises qui commencent à tenir compte d'une partie des enjeux ESG et climat
-  prend en compte les entreprises qui n'ont pas mis en place les enjeux ESG et climat dans leur stratégie

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement.

Le fonds exclut :

- les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux.
- les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions.
- les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.
- les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat :

L'intensité Carbone Pondérée correspond à la somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé.

Le scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise et le scope 2 aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.